

FRAIS PER ASSURANTIEL* - PLAN EPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL (PERI)

Dernière mise à jour : Mai 2025

Montant minimal de versement initial :	200 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat :	10 €

FRAIS ANNUELS

FRAIS DE GESTION DU CONTRAT

Frais des supports	
Support Fonds EURO	0,90%
Support Unités de Compte	0,70%
Support Fonds Croissance	0,80%
Gestion pilotée ou standardisée	0,36% (uniquement sur la part en Unités de Compte) dans le cadre la gestion "Formule 100 % UC PROMEPAR)

FRAIS DE GESTION DES UNITES DE COMPTE

1/ Gestion libre		
Fonds actions** (moyenne)	2,05%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,66%
Fonds obligations (moyenne)	1,45%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,49%
Fonds immobiliers**** (moyenne)	2,26%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,40%
Fonds mixtes (moyenne)	1,98%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,35%
2/ Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée		
Gestion Horizon Retraite	2,01%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,58%
Gestion "Formule 100% UC PROMEPAR"	2,10%	
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions***</i>		0,62%

AUTRES FRAIS ANNUELS

Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (TAUX OU MONTANT MAXIMAL)

Frais sur versement	Versements non prélevés : 2,50% Versements programmés : 0,50%
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	0,50%
Frais d'arbitrage	
<i>Proportionnels ou forfaitaires</i>	0,50%
<i>Nombre d'arbitrages gratuits par an</i>	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1% de l'épargne acquise à la date de transfert pendant les 5 années suivant l'adhésion
Frais sur les versements de rente	0,90%
Frais de rachat	0

NA : non applicable

*Le tableau indique les principaux frais du plan constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

***Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

****La catégorie « fonds immobiliers » inclut les OPC, les SCPI, les SCI et les SCCV.

